

## Liste des lieux autorisés pour l'acquisition de logements de vacances

### Liste annexe (art. 1)

Aigle  
Avenches  
Bex (au-dessus de la cote 700 mètres)  
Bullet  
Chardonne (sous réserve des restrictions introduites par l'arrêté du 25.02.1998)  
Château d'Oex  
Chavannes-près-Renens (quartier "Les Cèdres")  
Chexbres  
Corbeyrier  
Gryon  
L'Abbaye  
La Tour-de-Peilz  
Lausanne (seulement les appartements dans un apparthôtel)  
Le Chenit  
Le Lieu  
Leysin  
Montreux  
Ollon (Ecovets – Chesières – Villars – Arveyes)  
Ormont-Dessous  
Ormont-Dessus  
Puidoux (uniquement le secteur du Signal, constitué des parcelles RF 116, 117, 150, 196, 198, 199, 200, 201, et 3158)  
Rossinière  
Rougemont  
Saint-Cergue  
Sainte-Croix  
Vevey (sous réserve des restrictions introduites par l'arrêté du 01.06.2011)  
Veytaux  
Villeneuve  
Yverdon-les-Bains